



# LES AMIS DU BOCHET

pour l'environnement et la qualité de la vie

## Les Semaines Régionales de l'Environnement.

Le 30 septembre, nous avons participé, pour la 1<sup>ère</sup> fois aux Semaines Régionales de l'Environnement.

Le matin, une quinzaine de personnes se sont retrouvées pour nettoyer les abords du grand étang de La Villettertre.

Ce nettoyage ne fut qu'un prétexte, car finalement la collecte s'est limitée à 2 seaux de déchets !

C'est une réelle satisfaction de constater que le site est entretenu et respecté.

Nous avons donc profité pleinement de la visite guidée par Thomas Cherezy chargé d'études scientifique au Conservatoire d'espaces naturels de Picardie. Pas de doute, nous avons la chance d'avoir un site très remarquable, riche d'espèces végétales rares (La Samale de Valerand, l'Orchis négligé, les Sphaignes....) et de faunes qui méritent d'être protégés.



*Nous ne pouvons que nous réjouir de la convention passée par la commune avec le conservatoire pour la restauration et l'entretien de ce site.*

Le midi de nombreuses personnes ont répondu à notre invitation à l'espace multi-services « En Passant » à Branchu pour déguster les produits bio et de proximité.

Convivialité et bonne humeur étaient de mise, et les échanges sur notre mode d'alimentation très enrichissants.



L'après-midi s'est poursuivi par un Eco-spectacle pour désacraliser l'écologie en traitant le sujet des déchets avec humour.

On a pu apprécier la méthode d'apprentissage pour faire rentrer en tête les gestes et attitudes à avoir pour l'intérêt de notre planète.

O



## Le plastique n'est pas un amendement pour la terre !

En septembre, nous avons été alertés de la présence de nombreux plastiques sur des champs d'Hadancourt le Haut Clocher. Une visite sur place ne laissait aucun doute : Une nouvelle fois nous subissons l'épandage d'un soit disant compost – en réalité du broyat de déchets ménagers mélangé avec des déchets verts.

☺ **Un motif de satisfaction** : Nous étions à peine informés, que le producteur des déchets a réagi en envoyant une équipe procéder au nettoyage des champs, pendant plusieurs jours. C'est la preuve que certains ont compris notre détermination et la légitimité de nos démarches.

Nous avons tout de même saisi les services de la préfecture et un inspecteur de la DREAL a pris en charge ce dossier que nous suivons en relation avec le maire de la commune.

Nous le redisons : **Lorsque l'on mélange des déchets verts et des déchets ménagers on obtient un Déchet.**

Les ordures ménagères contiennent des plastiques, du verre, des métaux, des ampoules...des piles. Ces éléments broyés sont de vrais poisons lorsqu'on les disperse dans la nature.

## Traitement et décharge illégale de déchets dangereux à Bouconvillers.

En 2007 nous traitons avec le bureau de l'environnement de la préfecture le dossier d'épandage de broyats de déchets ménagers sur le territoire de Bouconvillers. Nous avons alors soulevé un problème de trafic de déchets dont on entendait vaguement parler sans réussir à en savoir plus.

Heureusement, après un long travail les enquêteurs de l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement ont mis à jour les pratiques illégales et dangereuses de l'entreprise de Bouconvillers. Celle-ci a éliminé au mépris des règles de sécurité des déchets de fibrociment, plaques d'amiantes, plomb...

Il est particulièrement choquant et inquiétant de découvrir qu'un tel trafic peut se produire au cœur d'un village faisant courir un risque important à la population.

C'est pour cette raison que le conseil d'administration des Amis du Bochet a décidé de se porter partie civile en chargeant notre cabinet d'avocat de défendre nos intérêts.

Cela nous permet d'être informé de l'évolution du dossier et obtenir réparation. Nous voulons aussi montrer notre détermination à faire cesser des pratiques qui porte atteinte à la santé et à l'environnement.

## Urbanisme

Nos délégués participent aux travaux d'élaboration du PLU de Montjavoult, et à la commission "Paysages et Environnement" dans le cadre de la réalisation du Schéma de Cohérence Territoriale de la CCVT (SCOT)

*En savoir plus* : PLU : <http://www.montjavoult.fr>

SCOT : <http://www.vexin-thelle.com/>

## Quelle légitimité pour une association environnementale ?

Extrait de la revue de la gendarmerie nationale

### La lutte contre les atteintes à l'environnement à la santé publique

**Un enjeu majeur de société**

Par le lieutenant-colonel Thierry BOURRET \*



**A** travers un maquis juridique complexe et évolutif, sur un terrain scarifié par des intérêts colossaux et divergents, entre la certitude scientifique du présent et le principe de précaution pour l'avenir, une unité d'enquêteurs spécialisés lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique. La police judiciaire vouée à une grande cause.

### Circulaire du 2 août 2005 d'orientation de politique pénale en matière d'environnement NOR : DEVG0540311C

#### 2. Le rôle des associations

Les associations agréées de protection de l'environnement jouent un rôle majeur dans la détection des infractions relatives à l'environnement, s'agissant en particulier des pollutions et des atteintes aux animaux et aux milieux.

Leurs actions sont organisées par les articles L. 141-1 et suivants du code de l'environnement et elles « peuvent exercer les droits reconnus à la partie civile en ce qui concerne les faits portant un préjudice direct ou indirect aux intérêts collectifs qu'elles ont pour objet de défendre et constituant une infraction (...) ».

Ces associations exercent bien souvent un « droit d'alerte » et sont de plus en plus fréquemment à l'origine des plaintes avec constitution de partie civile entraînant des ouvertures d'informations judiciaires ou de citations directes devant les juridictions répressives.

*L'association est à la disposition de l'ensemble des habitants du canton. Pour plus d'informations sur notre activité, toute remarque, question ou inquiétude concernant notre environnement et notre cadre de vie, n'hésitez pas à nous contacter.*

*Vous pouvez aussi adhérer pour renforcer la légitimité des Amis du Bochet*



### Les Amis du Bochet

Association agréée au titre de l'article L.141-1 du code de l'environnement, pour les défenses de l'environnement et de la qualité de vie, sur les 37 communes du canton de Chaumont-en-Vexin.  
Adhérente de Picardie Nature, fédération régionale membre de France Nature Environnement

Siège social : Place de la gare - 60240 Liancourt-St-Pierre - Tél : 03.44.49.17.36 – amisbochet@yahoo.fr  
Président : J.léraille – 2 impasse de la Fontaine – 60240 La Villetertre - 06.22.02.13.54 – jleraille@libertysurf.fr

Adhésion : 7,5 euro ou 12 euros pour un couple

**Dons** : L'association est habilitée à délivrer des reçus fiscaux pour dons, permettant déductions d'impôts de 66% sur le montant du don